MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Marché n°2026CYCPU0T27

Travaux de peinture et de revêtement de sols souples

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) – Lot n°02 – Travaux de revêtement de sols souples

Maîtrise d'ouvrage :

Cergy-Paris Université 33, boulevard du Port 95011 Cergy-Pontoise

Représenté par :

Le président de l'Université Monsieur Laurent Gatineau Et assisté par la

Direction du Patrimoine Immobilier

Et le Service des achats et marchés publics

Comptable assignataire :

L'agent comptable de l'Université

Le titulaire :

La société retenue à l'issue de la présente consultation

1- Consistance des travaux

Les prestations comportent la fourniture et la pose de tous les revêtements de sols souples décrits ci-après, y compris le transport et tous les ouvrages et sujétions accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux, conformément aux prescriptions et descriptions ci-après et aux règles de l'Art.

2 – Documents de références

Le titulaire devra se conformer aux « Clause Générales Communes à tous les Corps d'Etat », à la réglementation en vigueur à la date d'exécution des travaux, et plus particulièrement aux documents suivants, sans que la liste soit exhaustive :

D.T. U. :

- N° 53 : Revêtements de sols collés
- N 53-2 : Revêtement de sols plastiques collés

Documents divers :

- R.E.E.F. et avis technique du C.S.T.B.
- Cahier des C.S.T.B. : qualité acoustique des revêtements de sols.
- Cahiers N° 1005-1006 et 1200 : directives communes pour l'agrément des revêtements de sols minces et des sols plastiques (U.E.A.T.C)
- Cahier N° 1504 : notices sur le classement UPEC des locaux et revêtements de sols minces.
- Cahier du C.S.T.B. : prescriptions pour la réalisation des joints soudés à chaud sur les revêtements de sols vinyliques.
- Cahier du C.S.T.B. N° 1835-36 : Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs.

Normes :

- Normes françaises AFNOR
- NFG 00 012-G35 000-001-002 et 003

Les préconisations et prescriptions d'emploi des fabricants.

3 – Documents de références

Le titulaire a la charge de :

- La mise à disposition au Maître d'œuvre des échantillons de revêtements,
- La dépose et la préparation des sols existants,
- La réalisation du ragréage des sols devant recevoir un revêtement,
- La fourniture et la pose des ouvrages décrits ci-après,
- La protection des revêtements en cours de travaux,
- Le nettoyage des revêtements à la fin de ces travaux.

4 – Coordination avec les autres corps d'état

Les travaux de revêtement de sol ne seront pas réalisés en même temps que d'autres travaux.

5 – Echantillons

Des échantillons devront être présentés par le titulaire au Maître d'œuvre afin de définir le choix des teintes avec le Maître d'ouvrage.

Le titulaire, dès le choix défini des différents matériaux, devra les approvisionner afin de pallier aux ruptures éventuelles, notamment en prévision des périodes de congés d'été.

Tous les matériaux mis en œuvre devront correspondre en tous points (aspect, qualités, coloris) aux échantillons représentés, faute de quoi, ils seront refusés.

6 – Dépose

Les principes suivants seront notamment à respecter pendant l'exécution des travaux :

- Limiter au maximum la formation de poussière par l'utilisation d'outils adaptés à chaque situation de travail.
- L'utilisation d'outillage à vitesse rapide équipée d'un dispositif d'aspiration est proscrite.
- S'agissant des problèmes d'amiante, le titulaire et l'université respectent la réglementation en vigueur

7 – Travaux préparatoires

Sur sol carrelé :

- Dégraissage, nettoyage, ponçage et dépoussiérage des sols existants en carrelage et application d'un primaire d'accrochage 2 composants.

Sur sol avec dépose ancien revêtement :

- Après dépose du revêtement de sol existant ponçage, dépoussiérage, et neutralisation des anciennes colles.

Sur sol non préparé :

- Préparation des sols par ragréage au mortier adapté compris ponçage et dépoussiérage avant pose du revêtement et rattrapage du niveau du sol pour une parfaite planéité.

Exécution des ragréages :

- Sur fonds propres, nettoyés et dégraissés, il sera procédé à un ragréage général de sols destinés à remédier aux imperfections et détériorations du surfaçage.

L'épaisseur moyenne de ce ragréage sera d'environ 2 mm.

8 – Réfection planchers :

Fourniture et pose de dalles entières ou découpées pour la réfection éventuelle des planchers nécessitant une reprise. Les épaisseurs seront d'environ 22 mm. Les travaux comprendront la dépose des parties existantes en mauvais état, la consolidation éventuelle du support et la mise en œuvre des dalles de particules en prenant soin de raccorder les parties neuves aux parties en place (planéité et différence de niveau), et en veillant à prévoir un léger jeu pour les dilatations dans les 2 sens.

Matériaux utilisés :

- Dalles de particules de type CTBH ou équivalent

- Médium hydrofuge

Le type et l'épaisseur seront définis par le Maître d'Ouvrage au cas par cas.

9 – Sous-couche isolante

Fourniture et pose d'une sous-couche d'isolation phonique en mousse de polyéthylène extrudé d'épaisseur 3mm **ou matériaux écologiques en fibre de bois équivalent**. A poser sur sols sans aspérités pouvant perforer l'isolation et provoquer ainsi des ponts phoniques. L'affaiblissement acoustique doit être ΔL=17 db (A).
Attention à l'utilisation de colles ou solvants attaquants incompatibles avec l'isolant.

10 - Revêtements de sols plastiques et moquettes

Fourniture et pose de revêtements de sols souples sur sous-couche à la colle spéciale, compris tous ragréages préalables nécessaires à une parfaite planimétrie.
Mise en œuvre suivant avis technique.

Supports :

Ils devront être parfaitement dressés, sans flache ni bosse, conformes au Cahier des Charges du C.S.T.B. N° 283 - Livraison 85 - pour la « préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces ».
Dans tous les cas, le support devra être plan, lisse, sec, propre et dépoussiéré.

Pose :

Le titulaire devra utiliser la colle la mieux adaptée au revêtement et respecter les prescriptions d'utilisation du fabricant de colle (type de spatule, température de stockage, degré hygrométrique, etc.…). La pose ne devra pas s'exécuter à une température ambiante inférieure à 15° C.
Les joints entre lés à la pose seront acceptés à condition qu'ils soient pratiquement invisibles et toujours perpendiculaires aux façades vitrées. Il n'y aura aucun joint sur la largeur des lés.
Dans chaque pièce, tous les lés proviendront d'un même rouleau, et seront posés dans le même sens.

Nota : Il est rappelé au titulaire que le matériau mis en œuvre devra correspondre aux exigences du label acoustique concernant les bruits d'impact, conformément à la réglementation.

Colles :

Le titulaire devra se conformer aux prescriptions techniques et recommandations :

- Du fabricant de revêtement concernant le type et les caractéristiques de la colle à utiliser,
- Du fabricant de colle, concernant la conservation et la mise en œuvre de la colle, en fonction des caractéristiques du support (perméabilité, température, humidité, etc.…).

11 – Prescriptions générales de pose :

Les revêtements seront marouflés, c'est-à-dire qu'il faut presser le revêtement que l'on colle sur le support.
Les rives de revêtements devront joindre exactement les murs et cloisons du périmètre des locaux. Un joint souple sera réalisé en périphérie des pièces traitées en revêtement de sol souple pour éviter tout problème d'infiltration d'eau sous le revêtement lors du nettoyage courant des locaux.

Les joints seront à coupe franche. Les découpages au droit des tuyauteries, appareils et équipements divers seront exécutés d'une façon parfaite.

Les jonctions entre revêtements différents seront réalisées à mi-feuillures des portes.

Les placards seront toujours traités avec les mêmes revêtements que les locaux dont ils dépendent. Les niveaux finis des sols devront être uniformes quel que soit le revêtement de sol prévu.

Le titulaire devra s'assurer et prendre ses dispositions au cas où le chauffage est par le sol.

12 – Revêtements plastiques en lés ou dalles

Fourniture et mise en place d'un revêtement de sol plastique en lés ou dalles, à couche de surface colorée dans la masse, sur semelle d'isolation acoustique.

Les lés, d'une seule longueur seront disposés perpendiculairement aux façades éclairées de façon naturelle. Pose par collage en plein à l'aide d'un adhésif titulaire d'un avis technique du CSTB, agréé et testé par le fabricant du revêtement, et marouflage soigné.

Pour assurer le classement P3 requis, les joints entre lés seront soudés à chaud, bord à bord. Les lés de 1,50 m de largeur auront les caractéristiques suivantes :

- Lés multicouches constituées d'une feuille de surface calandrée en PVC plastifié associé à une double sous-couche de mousse à cellules fermées et renforcées d'un complexe non tissé, grille de fibre de verre, revêtue d'un traitement photo-réticulé anti-encrassement.
- Revêtement en rouleaux :
 - Classement U4 P3 E2/3 C3
 - Classement au feu M3, minimum M4 exigé
 - Coloris au choix du Maître d'Ouvrage.

Le titulaire aura présenté dans son offre à l'accord-cadre la gamme des sols qu'il mettra en œuvre à l'occasion des marchés subséquents.

13 – Revêtements de type linoléum :

Fourniture et pose par collage en plein d'un revêtement de sol naturel de type linoléum en lès en deux couches sur support toile de jute. Il sera bactéricide et très peu sensible à la brûlure de cigarette. Les joints seront soudés à chaud perpendiculairement aux ouvertures.

- Classement U4 P3 E1/2 C2
- Classement feu : M3, minimum M4 exigé
- Coloris au choix du maître d'Ouvrage.

Le titulaire aura présenté dans son offre à l'accord-cadre la gamme des sols qu'il mettra en œuvre à l'occasion des marchés subséquents.

14 – Moquette en lés

Les moquettes mises en œuvre seront dotées d'un écolabel

Fourniture et mise en place d'un revêtement de sol textile aiguilleté en lés, avec dessin ou uni.
Les lés, d'une seule longueur seront disposés perpendiculairement aux façades éclairées de façon naturelle.
Pose par collage en plein à l'aide d'un adhésif titulaire d'un avis technique du CSTB, agréé et testé par le fabricant du revêtement, et marouflage soigné.

Les lés de 2,00 m de largeur auront les caractéristiques suivantes :

- Surface 100 % Polyamide sur support synthétique. Traitement anti-tâches
- Epaisseur de 4 à 5 mm
- Poids de velours 400 g/m² environ
- L=17 db (A)
- Classement U3 P3 E1 CO-M3
- Coloris et motif au choix du Maître d'Ouvrage.

Le titulaire aura présenté dans son offre à l'accord-cadre la gamme des sols qu'il mettra en œuvre à l'occasion des marchés subséquents.

15 – Moquette en dalles

Les moquettes mises en œuvre seront dotées d'un écolabel
Fourniture et pose par collage à la poisse d'une moquette textile en dalle 50 x 50 cm avec un poids de velours de 950 g/m².
Fourniture et pose par collage à la poisse d'une moquette textile tufté bouclée en fibre polyamide antistatique en dalles plombantes de 50 x 50 cm, Classement U3P3 M3 avec un poids de fibre de 540 g/m² ou équivalent.
Le titulaire aura présenté dans son offre à l'accord-cadre la gamme des sols qu'il mettra en œuvre à l'occasion des marchés subséquents.

16 – Autres qualités

D'autres qualités de matériaux pourront être demandées par l'université. Dans ce cas, le devis sera établi au déboursé.

17 – Barre de seuil

Fourniture, pose et fixation par vis fraisée à têtes bombées de bandes de seuils en acier inox, profil semi- bombé de 30 mm de largeur.
A poser en un seul élément sur la largeur de chaque seuil à traiter, au raccordement des revêtements de sols de nature différents.
Le titulaire devra s'assurer qu'il n'y a pas de chauffage par le sol à cet endroit ou prévoir un autre type de fixation.

18 – Mise en jeu

Façon de mise en jeu à donner sous les portes après pose du revêtement pour un fonctionnement normal.

19 – Arrêts de porte

Fourniture et pose de butoirs de porte de 30 mm minimum de diamètre avec monture à rehausse en laiton verni et boulet caoutchouc fixés par vis et chevilles.
Fourniture et pose de battements sur platine de crémone avec gâche en laiton poli fixés par vis et chevilles.